



Règlement financier 2015 - 2016

ACOMPTE A L'INSCRIPTION : déductible sur la facture d'octobre : **250 €**

Classe	Lycée Professionnel	Lycée Polyvalent
Contribution	1 300 €	1 490 €

Les familles ont la possibilité de s'acquitter de leur contribution financière par le prélèvement automatique

Il sera fractionné en 8 mensualités d'octobre à mai. En choisissant ce mode de paiement, vous permettez à l'établissement d'optimiser sa trésorerie et bénéficiez du fractionnement du coût de la scolarité. Dans ce cas, une facture annuelle vous sera adressée.

Sinon, vous recevrez une facture semestrielle.

Nous vous demandons, si possible, de privilégier le mode de paiement par prélèvement.

Des frais obligatoires sont facturés au 1^{er} trimestre (nous reversons ces sommes aux différents organismes) :

Pour l'ensemble des classes

- Carte de lycéen ou d'étudiant **15,00 €**
- Association A.P.E.L. Le Rebours* **27,00 €**
- Assurance Scolaire & Parascolaire* **8,70 € (prix indicatif)**

44 Bd Auguste Blanqui

75013 PARIS

Tel : 01 55 43 28 88

Fax : 01 43 36 17 57

www.lerebours.org

lerebours@lerebours.org

Dans le cadre de la formation et du projet d'établissement, des activités spécifiques par classe sont organisées, elles sont parties intégrantes de la scolarité et sont, à ce titre, obligatoires pour tous les élèves.

La restauration scolaire est gérée directement par une société externe par un système de carte informatisée, créditée à la demande par l'élève en fonction de ses besoins (prix moyen par repas : 3 euros)